

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [julien dufort](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e23e0e60eb1d6ecdd78fb7dc>

Date d'obtention : 2023-11-29 19:58:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les objectifs, soit d'avoir le jeune en centre d'intérêt, d'accélérer le processus de traitement et d'améliorer la communication entre les 3 parties du partenariat entourant l'élève.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Les premiers réflexes. C'est parfois là où l'erreur est la plus importante. La trousse guidera mes premières réflexions et mes premières réactions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

L'importance de bien comprendre les circonstances de l'événement lors d'un acte impulsif. Et lors d'un acte malveillant l'importance de réagir rapidement au prochain niveau.